

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 26 juin 2023 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,
Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-
Françoise PETIT JEAN, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT,
Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-
EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino MANZINI, Martine DAVID, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Conseillers communaux.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Objet n°34 - Questions orales du Conseiller Yves GUEVAR relatives à la suppression du pigeonnier du parc de la crèche et ses conséquences, au hall des sports du Champ de la Lune et à l'incident au Plan Incliné de Ronquières.

Les membres du Conseil prennent connaissance des questions orales de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relatives:

1) A la suppression du pigeonnier du parc de la crèche et ses conséquences.

Il y a quelques années, l'échevine de l'environnement et du bien-être animal avait lancé le projet de construire d'un pigeonnier en centre urbain et plus particulièrement au parc de la crèche afin de maîtriser et réguler la population de pigeon en ville, conséquence, sans doute de la disparition progressive des colombophiles.

Hélas, ce pigeonnier aurait mal vieilli et a été retiré il y a près de 2 mois sans être remplacé par un autre.

Les conséquences sont catastrophiques pour les habitants du centre-ville et plus particulièrement les riverains du parc de la crèche...

- Beaucoup de pigeons au même endroit font beaucoup de bruit (nuisance sonore).
- Les fientes de pigeons sont sales et leur acidité dégrade les matériaux et se retrouvent de manière importante sur les trottoirs, les appuis de fenêtre, les terrasses, ...
- Les pigeons peuvent provoquer également des bris de matériels.
- Les plumes, fientes et résidus de nids peuvent boucher les gouttières.
- Les nids de pigeons abritent parfois d'autres nuisibles (mouches, mites, punaises et puces de pigeons qui s'attaquent également aux humains).
- Les pigeons sont vecteurs de maladies qui se transmettent entre individus.
- Par leurs fientes (qui renferment environ 60 germes pathogènes), ils transmettent des maladies

à l'homme : salmonelle, maladie de Newcastle et chlamydie, par exemple. Les fientes deviennent volatiles en se desséchant. Dispersées par le vent, elles se retrouvent dans l'air que nous respirons, voire dans nos assiettes et nos verres.

On parle donc de propreté, salubrité et santé publique !

Le groupe Ensemble vous pose donc les questions suivantes :

- Gérer c'est prévoir... pourquoi, dès lors, lorsque vous avez constaté (il y a +- 10 mois m'a-t-on dit) la dangerosité du pigeonnier, n'avez-vous pas immédiatement prévu son remplacement plutôt qu'une suppression « dans l'urgence » et son remplacement « plus tard » ?
- Si vous estimez qu'un tel remplacement prend du temps, pourquoi avoir procédé à sa suppression en pleine période de nidification au lieu d'attendre l'édification du nouveau pigeonnier ?
- S'il était estimé dangereux, ce que semble indiquer les mesures de sécurisation d'accès mises en place il y a +- 10 mois, pourquoi n'avez-vous pas pris les mesures conservatoires minimales pour permettre son fonctionnement et sa gestion jusqu'à son remplacement ?
- Est-ce la transformation du parc de la crèche en parking qui a motivé l'urgence de sa suppression ?
- Où se situera le nouveau pigeonnier au « parking » de la crèche ?
- Envisagez-vous d'autres pigeonniers à d'autres endroits ?
- Comptez-vous intervenir sur les nombreux espaces publics souillés par les volatiles ?

Madame l'Echevine Ludivine PAPLEUX répond à la question

Depuis le mois de septembre 2021, le pigeonnier se dégradait. Des mesures de renforcement ont été réalisées mais la vétusté de l'installation était déjà fortement entamée.

Dès le mois d'octobre 2021, le projet de le faire remplacer via une collaboration avec l'Institut Saint-Gabriel a émergé.

Un accord a été convenu rapidement mais le projet devait se développer sur l'année 2022-2023.

Au mois de mars 2023, l'ASBL en charge de la gestion du pigeonnier nous alertait de dégâts sur la toiture suite aux dernières intempéries.

Dans un premier temps, il a fallu sécuriser un périmètre autour de l'installation mais à la mi-avril, les services bien-être animal et environnement ont demandé au service travaux le démontage après que l'ASBL ait retiré le matériel se trouvant à l'intérieur (gamelle et autres).

Le pigeonnier devenait trop dangereux pour la sécurité des collaborateurs de l'ASBL et des passants.

Le démontage a eu lieu quelques jours plus tard.

Le service travaux a constaté l'état d'avancement du nouveau pigeonnier ce jeudi 22 juin. Il reste encore la toiture à réaliser ainsi que la porte. Les élèves étant en période d'examen, l'achèvement des travaux se fera durant les « jours blancs ». Au besoin, une équipe du service travaux pourra donner un dernier coup de pouce.

Il est bien prévu de replacer le nouveau pigeonnier à l'emplacement initial.

2) Hall des sports Champ de la Lune.

Au nom des utilisateurs du hall des sports du Champ de la Lune, j'étais intervenu lors du conseil communal du 27 mars 2023 pour dénoncer quelques problèmes importants dans le hall, pour rappel :

- Température aléatoire des douches, dépassant allègrement les 50° sans possibilité de mitiger

- Eclairage défaillant et énergivore - Sol usé par le temps et l'utilisation, devenu glissant à certains endroits mettant en danger physique les sportifs Monsieur le Bourgmestre et échevin des sports avait répondu que : - La problématique des douches serait réglée par un remplacement des chaudières en juin prochain

- L'éclairage sera entièrement remplacé par du LED en... juin prochain - Le remplacement du sol sera prévu au budget 2024 Or, en tant qu'usagé régulier de la salle et en contact avec beaucoup de clubs utilisateurs, fin juin... toujours rien ! Aucune information, aucun changement... - Qu'en est-il des dossiers ?

- Pouvons-nous espérer ces remplacements pour la rentrée en septembre ?

- Confirmez-vous le remplacement du sol en 2024 ?

- Au sujet des futures chaudières, seront-elles de type « pompe à chaleur » ?

- Prévoyez-vous à court terme la pose de panneaux photovoltaïques sur son vaste toit afin d'alimenter l'éclairage et les chaudières qui sont en fonction été comme hiver ?

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond à la question

En ce qui concerne les chaudières, le marché est dans les mains de la cellule Marchés publics après avoir été réglé techniquement par la RCA ; non pas en pompe à chaleur. L'installation de panneaux n'est pas possible car le toit n'est pas assez solide. En revanche, sur le toit de Sportoase on ajoutera des panneaux.

J'ai réécouté la séance du Conseil du 27 mars 2023. J'ai effectivement parlé du plan de gestion 2023-2027 et j'ai bien mentionné que les chaudières seraient remplacées sur le budget 2023 mais pas en juin 2023. Tout cela est vérifiable.

Alors pour ce qui concerne la non-information aux clubs sportifs que vous représentez, c'est faux. En effet, une réunion du Conseil des utilisateurs a eu lieu le 31 mai dernier durant laquelle tout cela a été présenté.

Enfin, pour le sol, notre agent technique est dessus... « Année prochaine : 30.000€ » (sic).

3) Incident au plan incliné de Ronquières.

On est passé à deux doigts d'une vraie catastrophe au plan incliné de Ronquières. Une péniche aurait pu être coupée en deux, des personnes auraient pu être écrasées par la porte... Pour rappel, le 3 juin dernier, l'effondrement d'une porte du seul bac encore en activité du plan incliné de Ronquières a provoqué un arrêt de la navigation fluviale sur le canal Bruxelles-Charleroi. Le trafic fluvial est toujours à l'arrêt, ce qui entraîne des conséquences économiques non négligeables pour la région. - Nous voudrions savoir si : la commune a été impliquée dans la gestion de cet incident majeur, et si oui, ce que je présume, de quelle manière.

- Etes-vous toujours impliqués dans le dossier ? - Participez-vous à l'enquête pour déterminer les causes et les origines de cet accident sur le territoire de Braine-le-Comte ?

- La sécurité des usagers des voies hydrauliques devant être assurée sur chaque ouvrage d'art, la commune est-elle associée aux projets de sécurisation pour les ouvrages situés sur son territoire ?

- Quel impact y aura-t-il sur le Ronquières festival ? Je suppose que si un chantier s'installe à proximité ou sur le site, il y aura des conséquences sur l'organisation. Est-ce que les organisateurs sont contactés ? Si oui, directement par le SPW ou via la commune, responsable pour la partie sécurité ?

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond à la question

La Ville n'avait et n'a pas à être impliquée dans ce dossier : nous sommes sur un site propriété du SPW et sous gestion du SPW (voies navigables et donc on n'a pas à participer à l'enquête mais nos liens avec le SPW sont étroits).

Je me suis néanmoins inquiété de la sécurité des usagers et celle-ci est garantie pour les usagers et les promeneurs.

Il n'y aura aucun impact sur le Ronquières Festival.

Notre PGUI est en cours de mise à jour, et il y a une dédicace possible pour le Plan incliné.